

RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023

Objet : livrets pédagogiques de l'IPAG, de l'IUT, des UFR DSP, PHILLIA, SEGMI, SSA, STAPS

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2020-2024 (M3C générales), approuvées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 février 2020 et modifiées par la délibération de la CFVU du 11 octobre 2021 ;
- Vu les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) contenues dans les livrets pédagogiques des formations proposées ci-dessous ;
- Vu les livrets pédagogiques proposés ci-dessous :

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les livrets pédagogiques, Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) des Unités de Formation et de Recherche (UFR) et Structures proposés suivants :

- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT)
- UFR Droit et Science Politique (DSP) ;
- UFR Philosophie, Information-communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle (PHILLIA) ; - UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique (SEGMI) ;
- UFR Sciences Sociales et Administration (SSA) ;
- UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les livrets pédagogiques de formations des UFR DSP, PHILLIA, SEGMI, SSA, STAPS, de l'IUT, de l'IPAG :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 9

Abstentions : 0

Nanterre, le 02 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Objet : Modifications de maquettes de l'UFR DSP

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les modifications de maquettes des formations de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) proposée suivante :

- UFR Droit et Science Politique (DSP) :
 - Préparation au diplôme d'Etat de médiateur familial ;
 - Diplôme Universitaire : Droit économie gestion mention droit des énergies en transition, de l'investissement et de l'arbitrage internationale ;
 - 2^{ème} année Master Bilingue Droit français / Droit étranger (MBDE).

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modifications de maquettes de l'UFR DSP portant sur le diplôme d'Etat de médiateur familial :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modifications de maquettes de l'UFR DSP portant sur le Diplôme Universitaire : Droit économie gestion mention droit des énergies en transition, de l'investissement et de l'arbitrage international :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Article 3 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modifications de maquettes de l'UFR DSP portant sur la 2^{ème} année Master Bilingue Droit français / Droit Étranger (MBDE) :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7

Nanterre, le 02 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Objet : Modifications et créations de maquettes 3^{ème} année de BUT, 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle), 2^{ème} année de BUT Métier de la Transition et de l'efficacité Energétique (Optimisation énergétique bâtiment industrie)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les créations et modifications de maquettes des formations de la composante proposée suivante :

- IUT BUT :

- Création de maquettes 3^{ème} année de BUT ;
- Création de maquettes portant sur la 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les modifications de maquettes de la formation de la composante proposée suivante :

- IUT BUT

- Modification de maquettes portant sur la 2^{ème} année de BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (Optimisation énergétique bâtiment industrie).

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la création et modification de maquette de l'IUT portant sur la 3^{ème} année de BUT :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 7

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la création de maquette de l'IUT portant sur le parcours en alternance de la 2^{ème} année de BUT Génie mécanique et productique (Simulation numérique et réalité virtuelle) :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 8

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Article 3 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la modification de maquette de l'IUT portant sur la 2ème année de BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (Optimisation énergétique bâtiment industrie)
:

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7

Nanterre, le 02 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire


Mégléna JELEVA

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Objet : Actualisation de l'offre de bonus de diplômes (délibération)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les relevés des délibérations n°2023/00171 du 05 juin 2023 et n°2023/00175 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire relatif à la dernière version de la mise à jour de l'offre de bonus aux diplômes ;
- Vu la proposition d'actualisation de l'offre de bonus aux diplômes ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômes.

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômes.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

Nanterre, le 02 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Objet : Approbation des conventions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

• Conventions internationales

- CV 2023-0088 Accord-cadre de coopération internationale - Université de Chulalongkorn (Thaïlande) / UPN
- CV 2023-277 Convention d'échange d'étudiants - Université de Chulalongkorn (Thaïlande) / UPN
- CV 2023-272 Convention d'échange d'étudiants - Université d'Exeter (Royaume-Uni) / UPN
- CV 2023-279 Accord-cadre de coopération internationale - Université de Heilongjiang (CHINE) / UPN
- CV 2023-280 Convention d'application relative à la délivrance d'un double diplôme - Université de Heilongjiang (CHINE) / UPN

• Autre convention

- CV 2023/251 Convention relative à l'utilisation d'un portail d'accueil international numérique mutualisé "Online Welcome Desk (OWD)" - Université Paris 13 (Sorbonne Paris Nord) - Université Numérique d'Ile de France (UNIF) / UPN

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions internationales :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 7

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 02 OCTOBRE 2023**

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la convention relative à l'utilisation d'un portail d'accueil international numérisé "Online Welcome Desk (OWD)" :

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 8

Nanterre, le 02 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA

